



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Commission de la fonction publique internationale	5
B. Corps commun d'inspection	10
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	13
D. Mesures de sécurité interorganisations	20
Annexe	
Observations formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination sur les propositions budgétaires du Corps commun d'inspection	35

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

31.1 Les montants inscrits au présent chapitre couvrent la part assumée par l'ONU des dépenses relatives à trois unités administratives appliquant le régime commun des Nations Unies dont le financement est assuré sur une base interinstitutions, à savoir :

- a) La Commission de la fonction publique internationale et son secrétariat;
- b) Le Corps commun d'inspection et son secrétariat;
- c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

On trouvera également inscrite au présent chapitre la part assumée par l'ONU du coût des mesures de sécurité interorganisations programmées dans le contexte du nouveau système de gestion de la sécurité sur le terrain.

31.2 Les budgets complets de la Commission de la fonction publique internationale, du Corps commun d'inspection et du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sont également présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Les observations du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) sur les prévisions budgétaires du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2004-2005, qui sont formulées conformément à son statut, sont reproduites dans l'annexe du présent chapitre. Le budget complet du CCS est également présenté ici à titre d'information, la part assumée par l'ONU de ce budget étant, elle, présentée pour approbation.

31.3 La structure du présent chapitre présente une modification importante qui concerne la présentation des activités du CCS et des ressources liées à ces activités. La présentation actuelle traduit les conclusions de l'examen du Comité administratif de coordination engagé en 1999 à l'initiative du Secrétaire général et la décision que le Comité avait prise par la suite de simplifier et de réorganiser ses mécanismes subsidiaires et ses structures d'appui.

31.4 Une autre modification importante de la structure du présent chapitre tient au fait qu'on y a inscrit les activités et les ressources concernant les mesures de sécurité interorganisations, qui étaient inscrits auparavant à l'ancien chapitre 30 (Dépenses spéciales). Ce transfert tient au fait que les activités placées sous la responsabilité du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité font l'objet d'un financement commun. La rubrique concernant les mesures de sécurité interorganisations comprend le programme d'activité et le budget du Bureau du Coordonnateur découlant du nouveau système de gestion de la sécurité sur le terrain approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/255 (VIII) du 24 décembre 2001.

31.5 Le tableau 31.1 ci-après donne la répartition générale, par unité administrative, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2004-2005.

Tableau 31.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Commission de la fonction publique internationale	5	5
B. Corps commun d'inspection	2	2
C. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	3	3
D. Mesures de sécurité interorganisations	5	8
Total	15	18

- 31.6 Les montants qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de ce chapitre accusent un accroissement net de 1 803 300 dollars (8,6 %), par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget prévisionnel a été établi à partir des budgets complets des activités; la part de ces dépenses incombant à l'ONU a été déterminée par le CCS selon la méthode habituelle. L'augmentation proposée est imputable en grande partie à l'accroissement des ressources demandées pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Le tableau 31.2 ci-après indique la répartition, en pourcentage, des ressources du budget ordinaire se rapportant au présent chapitre.

Tableau 31.2

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>
A. Commission de la fonction publique internationale	22,0
B. Corps commun d'inspection	11,8
C. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	5,8
D. Mesures de sécurité interorganisations	60,4
Total	100,0

Tableau 31.3

**Répartition des ressources, par grande rubrique
(part des dépenses incombant à l'ONU)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	4 107,6	4 857,6	109,8	2,2	4 967,4	476,5	5 443,9
B. Corps commun d'inspection	2 159,3	2 530,5	131,0	5,1	2 661,5	118,4	2 779,9
C. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	1 225,0	1 371,5	(60,6)	(4,4)	1 310,9	58,3	1 369,2
D. Mesures de sécurité interorganisations	1 580,8	11 987,4	1 623,1	13,5	13 610,5	1 330,1	14 940,6
Total	9 072,7	20 747,0^a	1 803,3	8,6	22 550,3	1 983,3	24 533,6

^a Les données figurant dans le présent tableau et le reste du document correspondent au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003, ajusté pour tenir compte du transfert au chapitre 31 des activités et des ressources afférentes aux mesures de sécurité interorganisations, qui relevaient auparavant du chapitre 30 (Dépenses spéciales).

31.7 Les prévisions de dépenses correspondant aux budgets complets des activités inscrites au présent chapitre sont récapitulées au tableau 31.4. Les modifications du tableau d'effectifs proposées dans le contexte des budgets complets sont récapitulées au tableau 31.5. En raison du caractère interinstitutionnel des activités en question, les postes budgétisés au présent chapitre sont comptabilisés en dehors du tableau d'effectifs prévu dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation.

Tableau 31.4

Répartition des ressources, par grande rubrique (budgets complets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	10 895,5	12 988,3	49,5	0,3	13 037,8	1 314,0	14 351,8
B. Corps commun d'inspection	7 152,9	8 155,1	214,6	2,6	8 369,7	360,3	8 730,0
C. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	3 363,0	3 652,2	(20,0)	(0,5)	3 632,2	163,9	3 796,1
D. Mesures de sécurité interorganisations	7 780,6	62 517,5	16 890,4	27,0	79 407,9	7 406,5	86 814,4
Total (1)	29 192,0	87 313,1	17 134,5	19,6	104 447,6	9 244,7	113 692,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
Total (2)	1 276,3	3 788,4	3 874,3
Total [(1) + (2)]	30 468,3	91 101,5	117 566,6

Tableau 31.5

Postes nécessaires, par grande rubrique (budgets complets)

	Postes permanents		Postes temporaires		Postes extrabudgétaires		Total	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
A. Commission de la fonction publique internationale	44	46	2	–	–	–	46	46
B. Corps commun d'inspection	20	20	–	–	–	–	20	20
C. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	7	14	3	–	–	–	10	14
D. Mesures de sécurité interorganisations	331	332	–	–	7 ^a	7 ^a	338	339

^a Postes financés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Commission de la fonction publique internationale

Budget complet de la Commission de la fonction publique internationale (avant réévaluation des coûts) : 13 037 800 dollars

Ressources imputées sur le budget ordinaire correspondant à la part des dépenses prise en charge par l'ONU (avant réévaluation des coûts) : 4 967 400 dollars

- 31.8 L'Assemblée générale, par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, a créé la Commission de la fonction publique internationale pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. La Commission est, en vertu de son statut, un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations, qui vise à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel. Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son statut, le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, sur la base des propositions de la Commission.
- 31.9 Les grands objectifs du programme de travail de la Commission sont les suivants : a) continuer d'actualiser le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations; b) établir et tenir à jour des procédures et des méthodologies; c) établir et tenir à jour le classement des lieux

d'affectation aux fins des ajustements et les taux de l'indemnité journalière de subsistance pour quelque 200 pays et régions du monde; d) effectuer des enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents de la catégorie des services généraux dans les villes sièges; e) établir des normes de classement des emplois et les tenir à jour; et f) donner des orientations et des conseils ayant trait à la gestion des ressources humaines sur diverses questions.

- 31.10 Le Président dirige les travaux de la CFPI. En sa qualité de chef de l'administration de la Commission, le Secrétaire exécutif est chargé d'établir le projet de budget de la Commission, en consultation avec le Président et le Vice-Président, et le soumet au Secrétaire général.

Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale

- 31.11 La CFPI tiendra deux sessions d'une durée de trois semaines chacune en 2004 et deux sessions d'une durée globale de quatre à cinq semaines en 2005. Sur les deux sessions qui se tiendront chaque année, l'une aura lieu à New York et l'autre, en principe, au siège d'une des organisations participantes qui appliquent le régime commun. La Commission peut aussi décider de créer des groupes de travail sur telle ou telle question particulière. Ces groupes de travail sont composés de membres de la Commission et de son secrétariat, ainsi que de représentants des organisations membres et du personnel. On prévoit qu'au cours de l'exercice biennal 2004-2005, quatre groupes de travail seront créés et chacun d'eux se réunira pendant environ deux semaines. En outre, des représentants de la Commission seront sans doute invités à participer à au moins une réunion par an des groupes de travail techniques créés par les organes directeurs des organisations participantes.
- 31.12 Le Comité consultatif pour les questions d'ajustement tiendra durant l'exercice biennal une session par an, d'une durée d'une semaine. Ses membres, comme ceux de la CFPI, ont droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale pour les membres d'organes et d'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies exerçant leurs fonctions à titre personnel.
- 31.13 La structure du secrétariat de la Commission reste inchangée. Il se compose du Bureau du Secrétaire exécutif, de la Division du coût de la vie, de la Division des politiques relatives au personnel et de la Division des traitements et des indemnités.
- 31.14 Les principales activités qu'entreprendra la Division du coût de la vie au cours de l'exercice biennal 2004-2005 consisteront à : a) réaliser un nouveau cycle d'enquêtes sur le coût de la vie dans les villes sièges; b) effectuer périodiquement des enquêtes sur le coût de la vie dans les lieux d'affectation hors siège; c) mettre à jour tous les mois les indices d'ajustement et établir le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements (indemnités de poste ou déductions); d) publier des rapports mensuels sur les ajustements; e) gérer le régime de l'allocation-logement, qui est lié au système des ajustements; f) effectuer des recherches méthodologiques sur les ajustements quand la nécessité en est dictée par certains événements, à l'occasion par exemple de l'examen du régime des traitements et des indemnités; g) entreprendre conjointement avec les organismes de statistique de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques des projets visant à mettre au point des méthodes communes de calcul des indices du coût de la vie afin d'améliorer la qualité du système des ajustements (indemnités de poste ou déductions) et, à plus long terme, de permettre de réaliser des économies grâce à l'utilisation de méthodes communes pour le calcul des indices du coût de la vie; h) fournir des services de secrétariat au Comité consultatif pour les questions d'ajustements; et i) améliorer les compétences techniques et informatiques des fonctionnaires afin qu'ils puissent tirer pleinement parti des nouvelles technologies de l'information et se familiarisent avec les nouvelles méthodes statistiques. Les utilisateurs des produits de ce sous-programme sont les organisations

appliquant le régime commun des Nations Unies, les États Membres, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

- 31.15 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les activités de la Division des politiques relatives au personnel consisteront principalement à effectuer de nouvelles études découlant du schéma directeur pour la gestion des ressources humaines approuvé par l'Assemblée générale en 2000, et à poursuivre les activités opérationnelles et les activités de service de la Division, qui sont les suivantes : a) examen du régime des traitements et indemnités; b) examen de la question de la mobilité; c) étude de diverses questions en rapport avec la gestion des ressources humaines (arrangements contractuels, congé de paternité et d'autres questions); d) suivi de l'application des recommandations et des décisions de la CFPI et rapports à ce sujet; e) suivi de l'amélioration de la situation des femmes au sein des organismes appliquant le régime commun et rapports à ce sujet; f) classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail (régime de la prime de sujétion) et recommandations concernant la prime de risque; g) établissement du bulletin mensuel des avis de vacance de poste; et h) conseils et coordination techniques concernant les questions relatives au classement des emplois.
- 31.16 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les principales activités de la Division des traitements et des indemnités seront les suivantes : a) examen des aspects du régime des traitements et indemnités qui relèvent de sa compétence; b) études sur l'application du principe Noblemaire et contrôle annuel des niveaux de rémunération en vigueur dans la fonction publique de référence (Administration fédérale des États-Unis d'Amérique); c) examen des méthodes utilisées pour déterminer différentes prestations et indemnités telles que l'indemnité pour frais d'études et les indemnités pour charge de famille; d) examen des prestations et indemnités et des taux de contribution du personnel; e) réalisation d'enquêtes sur la rémunération des agents des services généraux dans les villes sièges; f) révision mensuelle des taux de l'indemnité journalière de subsistance; et g) réalisation d'un examen d'ensemble de la rémunération considérée aux fins de la pension.

Tableau 31.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Recommandations pratiques, dûment justifiées, à l'intention de la Commission, reflétant les pratiques optimales énoncées dans le schéma directeur pour la gestion des ressources humaines.

a) La Commission est satisfaite des recommandations pratiques qui lui sont faites en matière de ressources humaines.

b) Compétitivité du régime des traitements et indemnités des Nations Unies, conformément au principe Noblemaire ou au principe Flemming, selon le cas.

b) La Commission est satisfaite des recommandations pratiques qui lui sont faites en ce qui concerne le régime des traitements et indemnités.

c) Amélioration de la méthode d'évaluation du coût de la vie.

c) La Commission approuve les propositions qui lui sont faites concernant cette méthode.

- | | |
|---|---|
| d) Actualisations régulières, pour l'ensemble des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion. | d) Les résultats des enquêtes sur le coût de la vie, les seuils d'application de l'allocation-logement et les nouveaux classements des lieux d'affectation sont rapidement appliqués pour l'ensemble des organisations appliquant le régime commun. |
| e) Actualisation régulière du régime de l'indemnité journalière de subsistance. | e) Les modifications apportées au régime de l'indemnité journalière de subsistance sont appliquées rapidement. |
-

Facteurs externes

- 31.17 Les objectifs visés pourront être atteints et les réalisations escomptées se concrétiser si les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu l'information que leur demande la Commission et appliquent intégralement ses décisions et recommandations.

Produits

- 31.18 Les produits qui seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :
- a) Services à l'intention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts : services fonctionnels pour les réunions : environ 30 réunions officielles et séances de consultations officieuses de la Cinquième Commission sur des questions relatives aux conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies; environ 100 réunions de la Commission; environ 24 réunions du Comité consultatif pour les questions d'ajustements; environ 40 réunions des groupes de travail de la Commission concernant certaines questions relatives aux conditions d'emploi;
 - b) Documentation à l'intention des organes délibérants :
 - i) Rapports et études présentés à la Commission sur diverses questions soulevées par des États Membres, des organisations et des représentants du personnel, et autres documents présentés au Comité consultatif pour les questions d'ajustements et aux groupes de travail de la Commission dans le cadre de leur programme de travail (90);
 - ii) Aide technique à la Commission et au Comité consultatif pour les questions d'ajustements pour l'établissement de leurs rapports respectifs (16);
 - c) Activités de fond diverses :
 - i) Réponses, au nom de la Commission, dans le cadre de certaines affaires portées devant les tribunaux administratifs (12);
 - ii) Enquêtes sur le coût de la vie dans les villes sièges et les lieux d'affectation hors siège; classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion, et notamment diffusion à l'échelle du système et attribution de classements spéciaux provisoires; révision des manuels sur le régime des traitements des Nations Unies; promulgation et publication mensuelle des barèmes relatifs aux ajustements, à l'indemnité journalière de subsistance, à la prime de mobilité et de sujétion et à la prime de risque; promulgation par la Commission d'une nouvelle norme-cadre et des sous-systèmes correspondants applicables dans les organisations appliquant le régime commun; séminaires sur le fonctionnement du système des ajustements; supports

didactiques et stages de formation sur le classement des emplois et le système des primes de mobilité et de sujétion (10);

- iii) Produits techniques (publication sous forme imprimée et électronique) : rapports des enquêtes sur le coût de la vie (360); version révisée du *Manuel de classification professionnelle*; manuels sur le régime des traitements des Nations Unies (1); classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements (3); mises à jour mensuelles des indices d'ajustement, compte tenu des fluctuations des taux de change, de l'inflation, et des seuils d'application de l'allocation-logement (24); circulaires sur l'indemnité journalière de subsistance (24) ; régime de la prime de mobilité et de sujétion (4).

Tableau 31.7

Ressources nécessaires : total des ressources de la Commission de la fonction publique internationale (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	8 563,1	8 773,2	46	46
Autres rubriques	4 425,2	4 264,6	–	–
Total	12 988,3	13 037,8	46	46
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.19 Les ressources prévues, d'un montant de 13 037 800 dollars, permettraient de financer 46 postes et les dépenses connexes au titre d'autres rubriques. Les modifications suivantes seraient apportées au tableau d'effectifs : a) reclassement à P-3 d'un poste P-2 à la Division des traitements et des indemnités, compte tenu des responsabilités accrues du titulaire et du fait que la nature du poste a changé. Le titulaire est chargé des opérations de calcul relatives aux données fiscales utilisées pour déterminer le montant des contributions du personnel par rapport au traitement et le montant de certaines prestations. L'informatisation, qui nécessite des compétences techniques et analytiques accrues, a changé la nature de ce travail. Les responsabilités incluent désormais l'analyse des marchés du travail au moyen de plusieurs logiciels de pointe, conformes aux méthodes approuvées; b) reclassement à P-2/1 d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) pour le fonctionnaire d'administration. Les responsabilités administratives concernant le budget et la gestion des ressources humaines de la CFPI sont déléguées au secrétariat de la Commission. Les responsabilités à cet égard se sont accrues au cours des dernières années à mesure qu'était réformée la gestion des ressources humaines, le niveau de qualifications requis correspondant aux attributions d'un poste P-2/1; et c) conversion de deux postes temporaires [1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe)] en postes permanents. Ces deux postes avaient été approuvés à titre temporaire pour l'exercice biennal 2002-2003 afin d'assurer l'exploitation du nouveau Système intégré de gestion (SIG). Il ressort de l'expérience acquise que ces postes devraient être permanents, compte tenu du caractère durable des fonctions qui s'y attachent.
- 31.20 Les prévisions de dépenses au titre des autres rubriques marquent une diminution de 160 600 dollars. La modification proposée des ressources nécessaires aux rubriques Autres dépenses de personnel, Frais de voyage des membres de la Commission, Dépenses générales de

fonctionnement, Mobilier et matériel se fonde sur les dépenses de l'exercice antérieur et les prévisions concernant les besoins de l'exercice biennal 2004-2005.

Tableau 31.8

Ressources nécessaires : part du budget de la Commission de la fonction internationale incombant à l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	4 857,6	4 967,4	–	–
Total	4 857,6	4 967,4	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.21 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 4 967 400 dollars (augmentation : 109 800 dollars), correspondent à la contribution de l'ONU au budget de la CFPI pour l'exercice biennal 2004-2005, qui s'élève à 38,1 % du budget total. L'augmentation de 109 800 dollars est le résultat net d'un léger accroissement de la part du budget total assumée par l'ONU (38,1 %, contre 37,6 % auparavant) et d'une hausse de ce budget, qui devrait augmenter de 49 500 dollars.

B. Corps commun d'inspection

Ressources nécessaires au titre du budget ordinaire (avant réévaluation des coûts) : 8 369 700 dollars

- 31.22 Le Corps commun d'inspection, lancé en 1968 à titre expérimental, a été créé officiellement, avec effet au 1er janvier 1978, en vertu de la résolution 31/192 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a également approuvé son statut. Le Corps commun est le seul organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies, et il rend compte directement à l'Assemblée générale et aux organes délibérants des institutions spécialisées et des autres organisations internationales du système des Nations Unies qui acceptent son statut. Ses dépenses sont réparties entre les organisations concernées selon les modalités convenues entre elles.
- 31.23 Conformément à l'article 20 dudit statut, le budget du Corps commun fait partie du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la base d'un projet présenté par le Corps commun. À ce propos, dans sa résolution 55/230 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a réaffirmé les dispositions de l'article 20 du Statut du Corps commun ainsi que le paragraphe 182 de sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, et a prié le Secrétaire général de lui présenter le rapport du Conseil des chefs de secrétariat sur les propositions budgétaires faites par le Corps commun, conformément au Statut de celui-ci.
- 31.24 En vertu du Statut du Corps commun, les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui ont une incidence sur l'efficacité des services et le bon emploi des fonds; ils apportent un point de vue indépendant au moyen d'inspections et d'évaluations visant à

améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. À cette fin, le Corps commun établit un programme de travail annuel comportant en moyenne une dizaine ou une douzaine de rapports ainsi que des notes et des lettres confidentielles. Il soumet un rapport annuel sur ses activités à l'Assemblée générale et aux autres organes délibérants compétents des organisations ayant accepté son statut.

- 31.25 Conformément aux directives des organes délibérants des organisations ayant accepté son statut, le Corps commun tire pleinement parti du fait que sa compétence s'étend à tout le système pour entreprendre des analyses comparatives des tendances d'évolution et des problèmes des diverses organisations et pour proposer des solutions harmonisées, pratiques et concrètes. Il centre ses travaux sur les thèmes prioritaires qui comptent pour les organisations, à propos desquels il signale les problèmes concrets de gestion, d'administration et de programmation en s'efforçant de présenter aux organes délibérants concernés des recommandations pratiques et pragmatiques sur des sujets précisément définis.
- 31.26 Dans sa résolution 54/16 du 29 octobre 1999, l'Assemblée générale a invité le Corps commun à donner la priorité, lorsqu'il établit son programme de travail annuel, aux rapports demandés par les organisations ayant accepté son statut. Les demandes étant parfois reçues après que le programme de travail de l'année a déjà été établi, le Corps commun doit disposer de la marge de manoeuvre voulue pour pouvoir adapter en conséquence son programme et l'affectation des ressources nécessaires aux nouvelles demandes. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le Corps commun a l'intention de continuer à travailler comme il l'avait fait pendant l'exercice biennal 2002-2003 afin d'améliorer ses moyens de recherche.

Tableau 31.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter l'amélioration de la gestion, l'efficacité des services et le bon emploi des fonds par les organisations du système des Nations Unies ayant accepté le Statut du Corps commun, et ce, par le biais d'inspections, d'évaluations, d'investigations et d'une coordination renforcée

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité de l'organe intergouvernemental de contrôler les activités des organisations ayant accepté son statut et de déterminer l'efficacité et la rentabilité de leurs activités.

a) Nombre de rapports du Corps commun d'inspection examinés dans les faits par les organes délibérants des organisations ayant accepté le Statut du Corps commun, et nombre de recommandations approuvées par ces organes délibérants.

b) Amélioration des pratiques d'administration et de gestion des secrétariats et respect accru des mandats, règlements, règles, politiques et procédures respectifs des organisations concernées.

b) Nombre de recommandations mises en oeuvre dans les faits.

Facteurs externes

- 31.27 On devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les résultats escomptés si les États Membres et les secrétariats des organisations participantes jouent tous leur rôle pour ce qui est de veiller à l'impact du Corps commun sur la rentabilité des activités au sein du système des Nations Unies. Si la

présentation d'observations par les secrétariats sur les rapports du Corps commun se trouvait retardée, si les organes délibérants tardent à les examiner ou ne les examinent pas, s'ils n'adoptent pas de résolutions ou de décisions spécifiques sur les recommandations, l'obtention des réalisations escomptées risque d'être compromise.

Produits

31.28 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits exécutés seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Services fonctionnels pour des réunions : environ 30 réunions officielles et consultations officieuses des grandes commissions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et environ 15 réunions des organes délibérants des autres organisations du système des Nations Unies sur les questions évoquées dans les rapports du Corps commun;
 - ii) Documents à l'intention des organes délibérants : rapports annuels à l'Assemblée générale. Rapports spéciaux à l'Assemblée générale, selon que de besoin;
- b) Activités de fond diverses :
 - i) Consultations avec les secrétariats des organisations du système des Nations Unies sur les questions relevant du programme de travail du Corps commun d'inspection (environ huit consultations);
 - ii) Concours aux réunions annuelles interinstitutions, telles que la réunion du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation et la réunion des représentants des services d'audit interne; organisation de réunions interinstitutions sur certains rapports du Corps commun d'inspection et participation à ces réunions (environ 24 réunions);
 - iii) Rapports, notes et lettres confidentielles adressés aux chefs de secrétariat dans le cadre des programmes de travail annuels du Corps commun d'inspection (environ 20 rapports, notes et lettres).

Tableau 31.10

Ressources nécessaires pour le Corps commun d'inspection (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	7 424,7	7 639,3	20	20
Autres rubriques	730,4	730,4	–	–
Total	8 155,1	8 369,7	20	20
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

31.29 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 8 369 700 dollars, soit une augmentation de 214 600 dollars, permettront de financer le maintien des 11 postes d'inspecteur et des 20 postes au secrétariat du Corps commun d'inspection, ainsi que les ressources nécessaires au titre des autres rubriques – personnel temporaire (autre que pour les réunions), heures supplémentaires, services de

consultants, services contractuels, frais de voyage des inspecteurs et d'autres membres du personnel, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel. L'augmentation de 214 600 dollars à la rubrique des postes est imputable à l'effet-report de la création de nouveaux postes au secrétariat du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2002-2003.

Tableau 31.11

Ressources nécessaires : part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	2 530,5	2 661,5	–	–
Total	2 530,5	2 661,5	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.30 Les ressources nécessaires, d'un montant de 2 661 500 dollars, soit une augmentation de 131 000 dollars, correspondent à la part du budget du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2004-2005 incombant à l'ONU, qui est fixée à 31,8 %. L'augmentation de 131 000 dollars est imputable à l'augmentation du budget complet du Corps commun d'inspection, ainsi qu'à la légère hausse du pourcentage des dépenses du Corps commun pris en charge par l'ONU.

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Budget complet du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (avant réévaluation des coûts) : 3 632 200 dollars

Ressources du budget ordinaire nécessaires pour financer la part des Nations Unies (avant réévaluation des coûts) : 1 310 900 dollars

- 31.31 Ce chapitre rend désormais compte de l'ensemble des activités d'appui au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) visant à promouvoir la coordination et la coopération entre les organisations du système des Nations Unies, et les ressources connexes nécessaires. Cette nouvelle présentation reflète les résultats de l'examen du Comité administratif de coordination (CAC) mené à l'initiative du Secrétaire général en 1999 et de la décision prise ensuite par le CCS de rationaliser et de consolider le dispositif constitué par ses organes subsidiaires et ses structures d'appui. Le chapitre présente également de façon intégrée et transparente les coûts et les résultats des travaux liés aux activités du Conseil de coordination et à celles du dispositif constitué par ses organes subsidiaires.
- 31.32 Le Conseil des chefs de secrétariat est chargé de promouvoir la coordination entre les 27 organisations membres du système des Nations Unies. Lorsqu'il a été créé en 1946 par la résolution 13 (III) de l'ECOSOC, le Comité administratif de coordination était chargé de surveiller l'application des accords entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

Depuis lors, son mandat s'est élargi pour englober la promotion, au sein de la famille des Nations Unies, de la coopération entre les fonds, les programmes, les institutions spécialisées, les organisations connexes et les institutions de Bretton Woods sur un large éventail de questions de fond et de gestion relatives à la poursuite des objectifs communs des États Membres. Cette évolution s'est opérée sous le contrôle et avec l'appui du Conseil économique et social.

- 31.33 À la suite d'un examen des fonctions du Comité administratif de coordination (CAC) et du dispositif constitué par ses organes subsidiaires, les chefs de secrétariat, lors de la session de printemps 2000 du Comité, ont décidé de modifier le nom du Comité administratif de coordination, qui est devenu Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination, et de substituer à ses organes subsidiaires permanents deux comités de haut niveau, à savoir le Comité de haut niveau chargé des programmes et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Cette modification a été entérinée par l'ECOSOC dans sa décision 2001/321 du 24 octobre 2001. Le Haut Comité chargé des programmes a notamment repris certaines des fonctions qui incombaient précédemment au Comité d'organisation du CAC, ainsi que les fonctions du Comité consultatif pour les questions relatives au programme et aux opérations, tandis que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a repris les fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et du Comité de coordination des systèmes d'information. Il a également été décidé que la coordination des activités relatives au programme et à la gestion relevant des deux comités de haut niveau serait confiée à des réseaux ou des groupes de travail de spécialistes des différentes organisations plutôt qu'à des organes subsidiaires permanents. Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, qui a un rôle consultatif, est chargé de superviser l'ensemble de la coopération interorganisations dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Conformément à la décision 2001/321 du Conseil économique et social, il a été fait rapport sur la réorganisation au Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2002 dans le Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (E/2002/55).
- 31.34 Au cours des années à venir, le Conseil des chefs de secrétariat aura pour tâche principale de coordonner l'application des textes issus de la Déclaration du Millénaire. Il continuera de structurer ses sessions semestrielles autour des thèmes traités dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration. Une autre des tâches prioritaires du Conseil consiste à veiller à ce que les organismes du système prennent des mesures intégrées et coordonnées pour donner suite aux décisions des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Le renforcement de l'appui à l'échelle du système pour le développement durable en Afrique dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) occupe également une place importante dans le programme de travail du Conseil.
- 31.35 Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a pour mission principale d'orienter les activités du système des Nations Unies pour ce qui est des questions administratives et de gestion intéressant l'ensemble du système, et de promouvoir la coopération et la coordination interorganisations sur ces questions pour le compte du Conseil des chefs de secrétariat. Au titre de ce mandat, il exerce un contrôle interorganisations sur tous les aspects des politiques communes du système, fournit des conseils, élabore des dispositifs de partage des coûts à l'appui de ces politiques. Ce faisant, le Comité veille à améliorer et à harmoniser les pratiques et les politiques des organisations du système des Nations Unies, à les rendre efficaces et économiques, en réformant la gestion dans les domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, du budget, des finances et de l'administration en général, y compris les systèmes de gestion, la gestion des voyages, la passation des marchés et d'autres services généraux. Il prête une attention particulière aux mesures prises par les organisations membres pour donner suite aux décisions des organes intergouvernementaux chargés de la coordination à l'échelle du système et à celles des organes des experts chargés des conditions d'emploi dans les

organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, du contrôle, des locaux communs et d'autres aspects du contrôle administratif. Outre ses deux sessions ordinaires annuelles, le Comité fait appel aux compétences d'un réseau d'équipes de travail, de groupes de travail et de groupes d'experts spéciaux sur des questions spécifiques relevant du Comité.

- 31.36 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Comité continuera de s'occuper essentiellement de la gestion des ressources humaines et de la réforme du régime commun, en réalisant une gamme d'études spécifiques. Il s'attachera également à faciliter l'application des accords interorganisations relatifs d'une part à la sûreté et à la sécurité du personnel du système des Nations Unies et de l'autre aux employés du système des Nations Unies et aux personnes à leur charge vivant avec le VIH/sida. Dans les domaines financier et budgétaire, les priorités continueront d'être notamment les normes de comptabilité, la gestion de la trésorerie, les relations entre le financement prélevé sur le budget ordinaire et les contributions volontaires ainsi que l'élaboration de pratiques optimales de gestion. Dans le domaine de la technologie de l'information et des communications, le Comité continuera de veiller à ce que les investissements déjà consentis en ce sens portent tous leurs fruits. À cet égard, le Comité continuera de favoriser les initiatives visant à faciliter l'accès des États Membres et du grand public aux informations diffusées par le système des Nations Unies. Le réseau Extranet de l'ONU sera élargi, de même que les outils de partage du savoir et les outils de gestion. La pratique des achats communs par le biais d'accords-cadres et de remises sur volume d'achats sera également étendue.
- 31.37 Le Comité de haut niveau chargé des programmes a pour mission d'aider le Conseil des chefs de secrétariat à élaborer des mesures concertées et efficaces que les organisations appliquant le régime commun peuvent prendre pour répondre aux nouveaux défis et questions que pose la coopération et le développement internationaux; et de promouvoir les synergies entre les politiques et les programmes, de façon à accroître leur impact global. Ses attributions sont les suivantes : favoriser la coopération et la coordination à l'échelle du système ainsi que la mise en commun de connaissances dans le domaine des politiques et programmes et dans le domaine opérationnel. C'est aussi un lieu de concertation interorganisations et de partage des résultats d'expériences dans le domaine de l'élaboration des politiques et des programmes et des modalités de contrôle. Il contribue à l'élaboration de directives générales procédant des stratégies et des politiques convenues et veille à la coordination et à l'exécution efficaces des programmes au niveau des pays. Dans l'exercice de son mandat, le Comité, qui se réunit en session ordinaire deux fois par an, fait appel à des réseaux interorganisations pour l'accomplissement de tâches spécifiques.
- 31.38 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Comité s'attachera à définir des approches concertées du système pour donner suite aux décisions des récentes conférences et réunions au sommet, de façon à maximiser les synergies dans le nouveau cycle de négociations commerciales lancé à Doha. Il s'intéressera aussi aux mesures à prendre pour donner suite à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial sur le développement durable afin d'optimiser la contribution de ces processus à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Pour ce qui est des actions menées pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire et de leur suivi, le Comité veillera à développer les synergies entre les activités de suivi menées à l'échelle mondiale et les activités nationales. Il s'intéressera particulièrement à la mise en place d'un dispositif interorganisations efficace afin de mettre en oeuvre le plan d'application de Johannesburg, en favorisant notamment le développement des partenariats noués lors du Sommet mondial sur le développement durable. Enfin, le Comité continuera de surveiller à l'échelle du système l'appui apporté au développement de l'Afrique, en particulier dans le cadre du NEPAD, et le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile.
- 31.39 Dans le cadre de la réforme du CCS, les chefs de secrétariat ont décidé que la nouvelle structure serait appuyée par un secrétariat unique, financé en commun, dont les bureaux seraient situés à

New York et à Genève. Le secrétariat a repris les fonctions du Bureau des affaires interorganisations de New York dont le financement était auparavant inscrit au chapitre 9, Département des affaires économiques et sociales, ainsi que les fonctions auparavant assumées par les trois entités de Genève du secrétariat, financées en commun (financées précédemment au titre des parties C, D et E de l'ancien chapitre 29, Activités administratives financées en commun).

- 31.40 La mise en place d'un secrétariat central du CCS vise essentiellement à mieux intégrer et coordonner l'action engagée par les organismes du système des Nations Unies pour appliquer les directives et les mandats donnés par les États Membres. Le secrétariat du CCS contribue donc à renforcer la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies en fournissant un appui, des services et des informations aux États Membres et aux organisations membres du CCS sur des programmes et des politiques qui affectent l'ensemble du système, ainsi que sur les activités et événements relevant de certains domaines et intéressant l'ensemble des organisations (ressources humaines, technologie de l'information et des communications, finances, budget et services d'appui). Le secrétariat du CCS appuie la concertation entre le Secrétaire général et les membres du CCS, en particulier lorsqu'il s'agit d'adopter de nouvelles politiques ou de prendre des mesures globales et complémentaires face à des événements internationaux majeurs. Le secrétariat assure le suivi des décisions du CCS, élabore des positions communes en matière de politiques, de programmes et d'opérations, et favorise le partage des avoirs au sein du système. Il entreprend des recherches afin de promouvoir les pratiques optimales et pour éviter les doubles emplois et créer des synergies, fait aussi fonction de centre d'échange d'idées et de renseignements sur des sujets intéressant l'ensemble du système. Il assure, au nom du système, l'application d'accords et d'autres dispositifs relatifs aux conditions d'emploi du personnel du régime commun et fournit un appui aux instances de l'École des cadres des Nations Unies, conformément à la résolution 55/278 de l'Assemblée générale en date du 12 juillet 2001. La mise en place de plusieurs bases de données et sites Web facilite les échanges d'informations au sein du système. Enfin, la capacité du secrétariat du CCS continuera d'être renforcée grâce au détachement de personnel des organisations membres.

Tableau 31.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Mobiliser efficacement les pleines capacités du système des Nations Unies pour appliquer les décisions intergouvernementales.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcer la collaboration et la coordination entre organisations membres pour la mise en oeuvre des décisions des organes intergouvernementaux.

a) Augmentation du nombre de programmes, d'initiatives et d'activités communes ou complémentaires visant à renforcer la suite donnée aux décisions intergouvernementales dans l'ensemble du système.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 8

2002-2003 (estimation) : 12

2004-2005 (objectif) : 12

b) Accroître la cohérence, l'efficacité et le coût-efficacité des organisations du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration et de la gestion.

b) Augmentation du nombre de réponses coordonnées à l'échelle du système donnant suite aux initiatives de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sur les questions de gestion du personnel, et sur les questions financières et budgétaires.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 8

2002-2003 (estimation) : 12

2004-2005 (objectif) : 14

c) Développer la mise en commun du savoir au sein du système ainsi qu'avec les États Membres et utiliser de façon plus efficace les technologies de l'information au sein du système des Nations Unies.

c) Nombre d'applications et de plates-formes communes utilisées par les programmes du système des Nations Unies et les États Membres.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 6

2002-2003 (estimation) : 9

2004-2005 (objectif) : 15

Facteurs externes

- 31.41 Le programme devrait atteindre ses objectifs et livrer les réalisations escomptées sous réserve que les organisations membres et leurs organes dirigeants aient la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours au CCS face aux problèmes dont il s'occupe.

Produits

- 31.42 Les produits de l'exercice biennal 2004-2005 seront les suivants :

a) Services fonctionnels à des organes intergouvernementaux et groupes d'experts :

i) Assemblée générale :

- a. Appui fonctionnel aux réunions plénières de l'Assemblée générale consacrées à des questions interorganisations;
- b. Documents de conférence : rapports à l'Assemblée générale sur la situation budgétaire et financière de l'ensemble du système des Nations Unies et le recouvrement des contributions; observations du CCS sur les rapports du Corps commun d'inspection;

ii) Conseil économique et social :

- a. Appui fonctionnel aux réunions plénières consacrées à des questions interorganisations;
- b. Documents de conférence : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat; réponses apportées, à l'échelle du système des Nations Unies, aux questions soulevées dans les rapports du Corps commun d'inspection; contributions interorganisations aux rapports sur la suite donnée aux décisions issues de l'Assemblée du Millénaire; rapports statistiques interorganisations sur des questions relatives au personnel, aux finances et à l'administration générale;

- iii) Comité du programme et de la coordination :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions du Comité consacrés à des questions interorganisations;
 - b. Documents de conférence : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat;
- iv) Commission de la fonction publique internationale :
 - a. Concours aux activités de la Commission;
 - b. Divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun;
- v) Comité des pensions de l'ONU :
 - a. Contributions aux activités du Comité;
 - b. Diverses études sur les positions communes des organisations du système des Nations Unies relatives à la Caisse commune des pensions;
- b) Activités de fond diverses :
 - i) Service fonctionnel et appui technique aux réunions suivantes :
 - a. Sessions de fond du Conseil des chefs de secrétariat (2 sessions par an), ainsi qu'à ses sessions informelles, sessions spéciales et réunions intersessions, le cas échéant;
 - b. Réunions des responsables de la coordination du réseau du Conseil des chefs de secrétariat destinées à finaliser le résumé des conclusions du Conseil (2 sessions par an);
 - c. Réunions du Comité de haut niveau chargé de la gestion (2 sessions par an);
 - d. Réunions du Comité de haut niveau chargé des programmes (2 sessions par an);
 - e. Réunions des réseaux et des dispositifs interorganisations spéciaux créés par les comités de haut niveau dans le domaine des programmes et de la gestion, le cas échéant;
 - f. Documents de travail, résumés des conclusions et rapports destinés au Conseil et à ses comités;
 - ii) Publication mensuelle des barèmes des traitements des interprètes, des traducteurs et des éditeurs et publication des barèmes concernant les conditions d'emploi;
 - iii) Éléments techniques : Extranet pour les organisations du système des Nations Unies, Réseau d'information des chefs de secrétariat; site Web du Conseil des chefs de secrétariat; localisateur du système des Nations Unies; diagramme du système des Nations Unies, base de données sur le personnel des organisations appliquant le régime commun; système de mobilité des organisations participantes; base de données sur l'indemnité pour frais d'études; directory of senior officials (répertoire des hauts responsables de l'ONU); inventaire des dispositifs interorganisations; statistiques annuelles relatives au personnel des organisations appliquant le régime commun; inventaire du matériel et des logiciels de l'ensemble du système; publication des pratiques optimales du système des Nations Unies dans plusieurs secteurs, notamment ressources humaines, et technologies de l'information et des communications.

Tableau 31.13

Ressources nécessaires au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	2 398,4	2 787,7	10	14
Autres rubriques	1 253,8	844,5	–	–
Total	3 652,2	3 632,2	10	14
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.43 Les prévisions de dépenses, soit 3 632 000 dollars (en diminution de 20 000 dollars), correspondent au financement des 14 postes du secrétariat du CCS et des dépenses de fonctionnement. Les modifications intervenues dans le tableau d'effectifs du secrétariat reflètent une réorganisation majeure : suppression de certains postes, création de nouveaux postes et conversion de postes temporaires en postes permanents.
- 31.44 Le Conseil des chefs de secrétariat a décidé de supprimer trois des quatre postes de niveau D-1 dont son secrétariat du bureau de Genève disposait au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Conformément à la nouvelle structure du secrétariat, le Conseil a décidé de créer un nouveau poste de chef du secrétariat, de niveau D-2, au bureau de New York : le titulaire sera chargé de gérer le secrétariat et d'organiser l'appui au CCS et à ses organes subsidiaires. En outre, le Conseil a décidé de créer deux postes P-5 au bureau de New York : un poste de secrétaire du Comité de haut niveau chargé des programmes et un poste P-5 pour un fonctionnaire qui aidera le chef du secrétariat dans les domaines de l'administration et de la gestion et sera également chargé de la gestion de l'information et des questions relatives à la coopération entre les organisations du système des Nations Unies, la société civile et les organisations connexes. Le CCS créerait également un poste P-4 au bureau de Genève, dont le titulaire serait chargé de la coordination des questions de technologies de l'information relevant du CCS, ainsi qu'un nouveau poste d'attaché de recherche/administrateur de programme, de niveau P-3, au bureau de New York. En outre, le CCS a créé deux postes d'agent des services généraux (autres classes) au bureau de New York afin d'assurer aux administrateurs l'appui voulu. Enfin, le CCS a décidé de transformer en postes permanents les postes temporaires, y compris un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (autres classes), approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003 pour le secrétariat du Comité de haut niveau chargé des programmes, compte tenu de la nature permanente des fonctions qui s'attachent à ces postes. Toutes ces modifications touchant des postes financés en commun du secrétariat sont à voir, compte tenu du fait qu'on a cessé d'utiliser, pour des activités interorganisations, des ressources inscrites au chapitre 9 du budget ordinaire (Département des affaires économiques et sociales).
- 31.45 Les ressources supplémentaires correspondant à l'augmentation nette de quatre nouveaux postes financés en commun découlant de la nouvelle structure du secrétariat (389 300 dollars) sont plus que compensées par la réduction des prévisions de dépenses autres que les dépenses de personnel du secrétariat du CCS (409 300 dollars). Les dépenses autres que les dépenses de personnel correspondent au personnel temporaire (autres que pour les réunions), aux services de consultants et aux services contractuels, aux frais de voyage du personnel, aux frais généraux de

fonctionnement, à l'achat de fournitures, à l'acquisition et au remplacement de mobilier et de matériel de bureau pour les deux bureaux du secrétariat du CCS.

Tableau 31.14

Ressources nécessaires : part du budget du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination à la charge de l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	1 371,5	1 310,9	–	–
Total	1 371,5	1 310,9	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.46 Le montant des ressources nécessaires, soit 1 310 900 dollars, en diminution de 60 600 dollars, représente la part des dépenses du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat incombant à l'ONU. La diminution de 60 600 dollars résulte de l'effet combiné d'une légère diminution du budget total du CCS et d'une légère diminution du pourcentage du budget qui est à la charge de l'ONU.

D. Mesures de sécurité interorganisations

Budget global du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (avant réévaluation des coûts) : 79 407 900 dollars

Ressources à prélever sur le budget ordinaire pour financer la part du budget global du bureau du Coordonnateur à la charge de l'ONU (avant réévaluation des coûts) : 13 610 500 dollars

- 31.47 Le système de gestion de la sécurité de l'ONU a pour objet de créer et de maintenir un environnement de travail sûr pour les délégués et le personnel, afin que l'ONU puisse mener efficacement ses activités. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a été créé en 1988. Dans sa résolution 54/192 du 17 décembre 1999, l'Assemblée générale a constaté qu'il fallait améliorer les arrangements existants concernant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et renforcer le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.
- 31.48 Les propositions relatives au programme de travail et au budget global du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité qui sont avancées dans le présent chapitre découlent des décisions relatives au renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies sur le terrain que l'Assemblée générale a prises dans ses résolutions 55/238 du 23 décembre 2000 et 56/255 (VIII) du 24 décembre 2001, suivant ce que le Secrétaire général avait proposé à ce sujet dans ses rapports datés du 18 octobre 2000 (A/55/494) et du 15 octobre 2001 (A/56/469 et Corr.1 et 2).
- 31.49 Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité s'emploie, au nom du Secrétaire général, dont il relève directement, à faire en sorte que les organismes des Nations Unies

réagissent de façon concertée à toute situation d'urgence. Le Bureau du Coordonnateur est donc chargé de toutes les questions de politique générale et de procédure intéressant la sécurité des fonctionnaires. Il fait en sorte que les organismes des Nations Unies réagissent de façon concertée à toute situation d'urgence et formule des recommandations détaillées visant à assurer la sécurité des membres du personnel de tous les organismes des Nations Unies et des membres de leur famille ayant droit à cette protection. Il coordonne, planifie et exécute les programmes interorganisations en matière de sécurité et de sûreté, y compris les programmes de formation, et constitue le pivot de la coopération interorganisations en matière de sécurité. Il consulte, pour autant que la situation et les contraintes de temps le permettent, toutes les organisations dont les opérations sur le terrain sont touchées par une décision relative à la sécurité. Il évalue en permanence dans quelle mesure le personnel et les opérations des organismes des Nations Unies sont exposés à l'insécurité ou vulnérables partout dans le monde. Il examine les plans de sécurité établis par le personnel des Nations Unies pour chaque pays et s'assure qu'il existe dans chaque lieu d'affectation un dispositif d'intervention en cas d'urgence.

- 31.50 Au nom du Secrétaire général, le Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité prend toutes les décisions relatives à la réinstallation et à l'évacuation des fonctionnaires et des membres de leur famille se trouvant dans des zones dangereuses. Au nom des organismes des Nations Unies, il gère la police d'assurance contre les actes d'hostilité, qui couvre actuellement 40 000 membres du personnel des Nations Unies répartis dans 88 lieux d'affectation. Il dirige et coordonne les opérations lorsque des membres du personnel sont pris en otage, arrêtés ou détenus. Il conçoit et organise des programmes de formation visant à apprendre aux membres du personnel des Nations Unies à gérer les problèmes de sécurité et les situations de stress qui en découlent. Il enquête sur les circonstances du décès des fonctionnaires ayant trouvé la mort dans des conditions suspectes.
- 31.51 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité s'emploiera essentiellement à obtenir des progrès dans les domaines suivants :
- a) Élaboration d'une politique globale de l'ONU touchant la gestion du stress en cas d'incident critique qui tienne compte des particularités de chaque sexe;
 - b) Application de normes minimales de sécurité opérationnelles;
 - c) Mise à jour du Manuel de sécurité des Nations Unies, des consignes de sécurité destinées aux fonctionnaires appelés à voyager et des bulletins d'information sur les faits nouveaux importants en matière de sécurité;
 - d) Conduite d'inspections, de missions de vérification (respect des consignes) et d'enquêtes;
 - e) Organisation d'ateliers et de stages de formation sur des questions liées à la sécurité.
- 31.52 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Bureau du Coordonnateur a été réorganisé de manière que son bureau central au Siège puisse, sur le plan fonctionnel et au niveau des régions, mieux satisfaire aux exigences des opérations menées par les organismes des Nations Unies sur le terrain. Depuis sa récente restructuration, il se compose des collaborateurs immédiats du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, du Bureau exécutif, du Groupe des activités de conseil pour la gestion du stress et de quatre unités s'occupant chacune d'une région : Europe et Amérique latine, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Asie et Moyen-Orient. La structure et la composition des bureaux chargés de la sécurité sur le terrain demeurent inchangées.
- 31.53 Étant de nature interorganisationnelle, les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité n'ont pas été programmées dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Celles du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité sont cependant présentées dans le présent chapitre, suivant la méthode de budgétisation axée sur les

résultats à laquelle l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 55/231. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau du Coordonnateur sont récapitulés dans le tableau 31.15 ci-après.

Tableau 31.15

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Direction exécutive et administration	1	3
B. Programme de travail		
1. Coordination du dispositif	3	4
2. Opérations de sécurité sur le terrain	1	1
Total	5	8

- 31.54 Le niveau global des ressources demandées pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour l'exercice biennal 2004-2005 s'établit, avant réévaluation des coûts, à 79 407 900 dollars, soit une augmentation de 16 890 400 dollars (27 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette augmentation est imputable : a) au coût intégral de la création de nouveaux postes au Bureau au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (18 971 800 dollars), coût compensé en partie par la suppression d'un crédit non renouvelable de 5 549 000 dollars; et b) à l'augmentation nette des ressources qu'exige le programme de travail du Bureau pour 2004-2005 (3 467 600 dollars). Le tableau d'effectifs du Bureau tient compte de la création envisagée d'un poste P-5 de Chef du Service administratif, qui s'explique par l'accroissement de la charge de travail dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines et de l'administration générale, observée pendant l'exercice biennal 2002-2003. Les ressources au titre du budget ordinaire sont complétées par des fonds extrabudgétaires provenant de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des Nations Unies et de ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ces fonds, dont le montant est estimé à 3 874 300 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, seraient utilisés pour assurer des effectifs supplémentaires et pour la réalisation sur le terrain, d'un vaste programme de formation en matière de sécurité.
- 31.55 La question des publications en tant que parties intégrantes du programme de travail a été revue dans le cadre du présent programme. On compte faire paraître les publications en série et des textes isolés comme l'indique l'état récapitulatif ci-après.

Tableau 31.16

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	–	18	48
Publications isolées	–	–	1
Total	–	18	49

31.56 La répartition estimative en pourcentage du montant total des ressources demandées pour le Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005 est indiquée dans le tableau 31.17 ci-après.

Tableau 31.17

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	2,5	–
B. Programme de travail		
1. Coordination du dispositif de sécurité	21,4	30,5
2. Opérations de sécurité sur le terrain	73,4	69,5
Total, B	94,8	100,0
C. Appui au programme	2,7	–
Total	100,0	100,0

Tableau 31.18

Ressources nécessaires, par grande rubrique (budget complet)

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
1. Direction exécutive et administration	–	2 153,7	(172,3)	(8,0)	1 981,4	115,4	2 096,8
2. Programme de travail							
A. Coordination du dispositif de sécurité	7 780,6	15 272,0	1 707,7	11,1	16 979,7	5 013,5	21 993,2
B. Opérations de sécurité sur le terrain	–	43 032,2	15 267,8	35,4	58 300,0	2 179,6	60 479,6
3. Appui au programme	–	2 059,6	87,2	4,2	2 146,8	98,0	2 244,8
Total (1)	7 780,6	62 517,5	16 890,4	27,0	79 407,9	7 406,5	86 814,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives		2004-2005 Dépenses prévues
	452,7	1 094,6	a) Services d'appui :	1 180,5
			i) Aux opérations de maintien de la paix	
	823,6	2 693,8	b) Aux activités de fond	2 693,8
			Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des membres du personnel du système des Nations Unies	
Total (2)	1 276,3	3 788,4		3 874,3
Total [(1) + (2)]	9 056,9	66 305,9		90 688,7

Tableau 31.19

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	5	6	–	–	1	1	6	7
P-4/3	112	112	–	–	4	4	116	116
Total partiel	119	120	–	–	5	5	124	125
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	12	12	–	–	2	2	14	14
Total partiel	12	12	–	–	2	2	14	14
Autres catégories								
Agents locaux	200	200	–	–	–	–	200	200
Total partiel	200	200	–	–	–	–	200	200
Total général	331	332	–	–	7	7	338	339

31.57 Conformément à la formule convenue, la part des dépenses afférentes aux mesures de sécurité interorganisations incombant à l'ONU est estimée à 13 610 500 dollars, soit 17,14 % du montant global de ces dépenses.

Tableau 31.20

Ressources nécessaires, par grande rubrique (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Mesures de sécurité interorganisations	1 580,8	11 987,4	1 623,1	13,5	13 610,5	1 330,1	14 940,6
Total	1 580,8	11 987,4	1 623,1	13,5	13 610,5	1 330,1	14 940,6

31.58 La part des coûts incombant à l'ONU pendant l'exercice biennal 2004-2005 se compose des trois éléments suivants :

- a) Les coûts liés aux fonctions centrales du Bureau, qui sont pris intégralement en charge par l'ONU. Estimés à 5 439 100 dollars, ils recouvrent les coûts afférents à la rubrique postes et aux autres rubriques prévus pour les collaborateurs immédiats du Bureau du Coordonnateur pour les mesures de sécurité, le Bureau exécutif et le Groupe des activités de conseil pour la gestion du stress;
- b) Une part du montant total des dépenses liées aux opérations de sécurité sur le terrain, dont l'appui opérationnel direct apporté par le Siège : il s'agit des coûts afférents à la rubrique postes et aux autres rubriques prévus pour la totalité des 100 bureaux s'occupant de la sécurité sur le terrain et des quatre unités du Siège s'occupant chacune d'une région. Cette part étant de 9,87 % en moyenne, les dépenses imputées à l'Organisation s'élèveraient en l'occurrence à 7 669 900 dollars;
- c) Une part des dépenses liées à l'application de la police d'assurance contre les actes d'hostilité, calculée en fonction du nombre des membres du personnel des Nations Unies sur le terrain qui sont couverts par cette police d'assurance. Cette part s'élèverait en l'occurrence à 501 500 dollars.

Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 981 400 dollars

31.59 Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité s'emploie, au nom du Secrétaire général, dont il relève directement, à faire en sorte que les organismes des Nations Unies réagissent de façon concertée à toute situation d'urgence et il est chargé de toutes les questions de politique générale et de procédure intéressant la sécurité des fonctionnaires, y compris des décisions liées à tous les aspects des opérations d'évacuation. Il est aidé par le Coordonnateur adjoint pour les questions de sécurité, qui dirige au jour le jour les opérations de sécurité interorganisations.

Tableau 31.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif: Faire en sorte de donner pleinement effet aux mandats des organes délibérants et de faire respecter strictement les politiques et procédures en vigueur à l'ONU en ce qui concerne l'administration du programme de travail et des ressources financières et humaines.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le programme de travail est administré efficacement et dispose de ressources humaines et financières.	i) Exécution en temps voulu des produits et services; ii) Recrutement et affectation de personnel dans les meilleurs délais; iii) Pleine utilisation des ressources.

Tableau 31.22

Ressources nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005 (avant réévaluation des coûts)</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 458,8	1 458,8	6	6
Autres rubriques	694,9	522,6	–	–
Total	2 153,7	1 981,4	6	6
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.60 Le montant estimatif des ressources nécessaires (1 981 400 dollars, soit une diminution de 172 300 dollars) permettrait de maintenir six postes et de couvrir les autres dépenses correspondantes, dont les frais des voyages que le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint entreprendront dans le cadre du programme de travail et les dépenses de communication. La diminution de 172 300 dollars au titre des dépenses traduit ce qu'on a pu constater au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

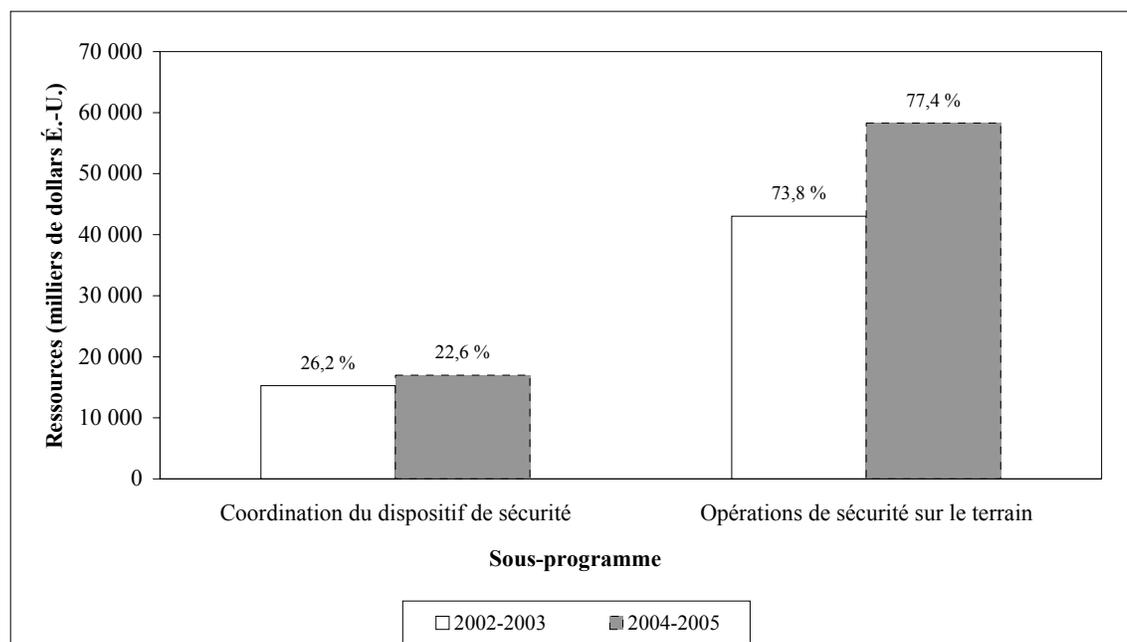
Programme de travail

Tableau 31.23

Ressources nécessaires par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Programme de travail				
1. Coordination du dispositif de sécurité	15 272,0	16 979,7	21	21
2. Opérations de sécurité sur le terrain	43 032,2	58 300,0	300	300
Total	58 304,2	75 279,7	321	321
Fonds extrabudgétaires	3 788,4	3 874,3	7	7

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Coordination du dispositif de sécurité

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 16 979 700 dollars

- 31.61 Le Groupe des activités de conseil pour la gestion du stress et quatre bureaux régionaux (Europe et Amérique latine, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Asie et Moyen-Orient) sont chargés de coordonner le dispositif de sécurité et notamment de : synchroniser au jour le jour les politiques de sécurité sur le terrain entre le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et les organismes du système des Nations Unies; définir, coordonner et gérer toutes les

politiques du système des Nations Unies en matière de sécurité, y compris d'élaborer le Manuel des Nations Unies relatif à la sécurité sur le terrain, les directives spéciales en matière de sécurité et tous les autres documents concernant les politiques de sécurité; déterminer les besoins en matière de sécurité pour les nouvelles missions, les opérations spéciales et habituelles et les opérations d'urgence; concevoir des plans de sécurité uniformisés et constituer des bases de données statistiques se rapportant aux questions de sécurité, notamment nombre de morts et de blessés parmi le personnel de l'Organisation, nombre de prises d'otages, et statistiques de la criminalité dans les lieux d'affectation; participer à des missions d'évaluation et à des missions d'enquête technique, veiller à la coordination avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales sur les questions de sécurité; assurer le suivi, l'analyse et l'évaluation des facteurs déterminant la sécurité et la protection du personnel civil des missions de maintien de la paix; coordonner, planifier et mettre en oeuvre des programmes de sécurité et de protection dans les missions de maintien de la paix; mener des enquêtes indépendantes sur les cas de décès de fonctionnaires du système des Nations Unies dans des conditions suspectes, et sur les cas de menaces; suivre et évaluer le comportement professionnel des responsables de la sécurité sur le terrain.

Tableau 31.24

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif 1 : Veiller à la bonne coordination, dans tous les lieux d'affectation, des politiques et des procédures en matière de sécurité et de protection du personnel des services extérieurs et des membres de leur famille.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Améliorer la coordination des politiques et procédures relatives à la sécurité et à la protection du personnel des services extérieurs et des membres de leur famille.

Normes minimales de sécurité opérationnelle imposées dans tous les lieux d'affectation.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 45 %

2004-2005 (objectif) : 100 %

Objectif 2 : Aider les fonctionnaires à surmonter le stress lié à des questions de sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Meilleure couverture de la gestion du stress provoqué par des événements critiques pour les fonctionnaires de l'Organisation et leurs proches.

i) Niveau de couverture des fonctionnaires de l'Organisation nécessitant une aide psychologique d'urgence après un choc émotionnel ou un soutien psychologique à la suite d'événements critiques tel qu'un décès de fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 70 %

2004-2005 (objectif) : 90 %

ii) Fonctionnaires des Nations Unies ayant reçu une formation à la gestion du stress et à celle du stress provoqué par des événements critiques.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 %

2002-2003 (estimation) : 70 %

2004-2005 (objectif) : 90 %

Objectif 3 : Éduquer le personnel sur les questions de sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Améliorer le niveau de formation des fonctionnaires de l'Organisation aux normes minimales de sécurité.

Accroître le pourcentage de fonctionnaires de l'Organisation certifiés comme ayant suivi un cours sur les normes minimales de sécurité à respecter sur le terrain.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 %

2002-2003 (estimation) : 70 %

2004-2005 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

- 31.62 Le sous-programme devrait pouvoir atteindre ces objectifs et parvenir aux réalisations escomptées à condition que :
- a) Les organisations participent au système de gestion de la sécurité et le personnel hors siège apporte sa pleine coopération et son soutien aux efforts déployés par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité;
 - b) Les ressources du programme ne soient pas réaffectées du fait de situations d'urgence telles que des attaques terroristes contre des installations de l'Organisation ou son personnel ou d'autres événements critiques en matière de sécurité.

Produits

- 31.63 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 10 réunions et/ou consultations informelles de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des chefs de secrétariat; environ 10 réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; environ 10 réunions du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et des groupes de travail connexes;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels et ponctuels à l'Assemblée générale, le cas échéant, sur le fonctionnement du système de gestion de la sécurité sur le terrain;

- b) Autres activités de fond :
- i) Présidence d'une équipe spéciale sur la gestion du stress provoqué par des événements critiques au sein du système des Nations Unies;
 - ii) Support technique : Manuel de sécurité des Nations Unies (1); bulletins sur les consignes de sécurité à l'intention des voyageurs (24); bulletin d'information sur les événements importants en matière de sécurité (48); point des questions de sécurité;
 - iii) Missions sur le terrain et organisation d'ateliers régionaux sur des questions de sécurité et de protection du personnel (48); missions d'inspection et de vérification (88); enquêtes (10); réunions/séminaires de formation semestriels avec la participation des conseillers du personnel et des spécialistes du stress de l'Organisation et des organismes des Nations Unies; élaboration de documentation de formation (notamment pour gérer le stress provoqué par des événements critiques), destinée aux conseillers du personnel et aux spécialistes du stress de l'Organisation; matériel de formation à la gestion du stress destiné à tout le personnel des missions, notamment aux femmes; élaboration de politiques et de procédures interorganisations sur la gestion du stress provoqué par des événements critiques, y compris élaboration de programmes de formation et de stratégies destinés aux organisations et organismes des Nations Unies en cas de situation d'urgence.

Tableau 31.25

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	3 125,4	4 700,2	21	21
Autres rubriques	12 146,6	12 279,5	–	–
Total	15 272,0	16 979,7	21	21
Fonds extrabudgétaires	1 094,6	1 180,5	7	7

- 31.64 Le montant de 16 979 700 dollars prévu, en augmentation de 1 707 700 dollars, permettra de continuer de financer 21 postes et de couvrir les autres dépenses correspondantes, notamment celles imputables à l'assurance contractée par le personnel sur le terrain pour couvrir les actes d'hostilité, les frais de voyage vers les lieux d'affectation hors siège, le programme de formation sur les questions de sécurité et de protection du personnel, les coûts des travaux contractuels d'imprimerie et des communications. L'augmentation s'explique par : a) les besoins supplémentaires (1 574 800 dollars) correspondant à l'effet-report de la création de postes pendant l'exercice 2002-2003; et b) l'augmentation des dépenses (520 000 dollars) pour la police d'assurance contre les actes d'hostilité en raison de l'accroissement prévu des effectifs de l'Organisation sur le terrain, partiellement compensée par une baisse de 387 100 dollars des ressources nécessaires pour les frais de voyage du personnel et les communications, calculée sur la base des dépenses constatées antérieurement.

Sous-programme 2 Opérations de sécurité sur le terrain

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 58 300 000 dollars

- 31.65 Les activités essentielles au titre de ce sous-programme consistent à : gérer tous les aspects de la sécurité, assurer la planification préalable aux crises et la prévention dans chaque lieu d'affectation; coopérer étroitement avec tous les autres organismes des Nations Unies présents dans chaque lieu d'affectation afin de garantir une coordination optimale; créer et diriger une cellule de coordination de la sécurité pour tous les lieux d'affectation où se trouvent également des responsables de la sécurité recrutés par certaines organisations afin que tous les responsables de la sécurité d'un même lieu d'affectation collaborent pour renforcer la coordination du système de sécurité interorganisations; évaluer les risques/menaces potentiels dans tous les sites des lieux d'affectation où se trouvent des membres du personnel d'organismes des Nations Unies et leurs proches; entretenir de bonnes relations avec les services nationaux de répression; s'assurer du bon état de tout le matériel de sécurité et de communication; veiller à ce que les fonctionnaires et leurs proches soient tenus informés des questions ayant une incidence sur leur sécurité et à ce que des arrangements soient pris pour mettre au courant les fonctionnaires des Nations Unies nouvellement arrivés; mettre à jour les programmes de sécurité, les plans d'intervention d'urgence et les listes des fonctionnaires et de leurs proches; donner des consignes actualisées au personnel employé par les organismes du système des Nations Unies et leurs proches quant aux précautions à prendre dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de sécurité; veiller à ce que les plans de réinstallation ou d'évacuation soient à jour et réalisables; procéder à des inspections de sécurité dans tous les secteurs et locaux résidentiels; veiller à la confidentialité pour tout ce qui touche à la sécurité; conseiller le responsable chargé des questions de sécurité ainsi que l'équipe de gestion de la sécurité sur des normes de sécurité opérationnelle conformes aux normes minimales dans ce domaine. Les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain aident, en qualité de conseiller principal, le responsable chargé de ces questions et l'équipe de gestion de la sécurité à s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité des fonctionnaires, de leurs proches et de leurs biens.

Tableau 31.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Minimiser les risques en matière de sécurité sur le terrain.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Améliorer la sécurité sur le lieu de travail de tous les fonctionnaires de l'Organisation sur le terrain et de leurs proches.

Plans de sécurité mis en place dans tous les pays.

Nombre de lieux d'affectation dotés d'un plan de sécurité certifié.

Mesures des résultats :

2001-2002 : 158 lieux d'affectation

2002-2003 (estimation) : 158 lieux d'affectation

2004-2005 (objectif) : 158 lieux d'affectation

Facteurs externes

- 31.66 Le sous-programme devrait pouvoir atteindre ces objectifs et parvenir aux réalisations escomptées à condition que :
- a) Tous les organismes présents dans les lieux d'affectation, les fonctionnaires et leurs proches qui sont censés respecter les normes de sécurité et de sûreté coopèrent pleinement avec les responsables de la sécurité sur le terrain;
 - b) Des interventions d'urgence, notamment pour réagir à une attaque terroriste contre les bâtiments de l'Organisation ou son personnel ou à tout autre événement critique en matière de sécurité, n'obligent pas à détourner les ressources affectées au programme de leur objectif premier.

Produits

- 31.67 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :
- Activités de fond diverses :
- i) Mise en place des plans de sécurité (158);
 - ii) Mission d'évaluation de la sécurité (une mission annuelle dans chaque lieu d'affectation) et enquêtes de sécurité dans les bureaux (158);
 - iii) Établissement de rapports trimestriels sur les incidents dans chaque lieu d'affectation;
 - iv) Sessions de formation du personnel (formation trimestrielle dispensée dans chaque lieu d'affectation).

Tableau 31.27

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	28 043,0	45 440,0	300	300
Autres rubriques	14 989,2	12 860,0	–	–
Total	43 032,2	58 300,0	300	300
Fonds extrabudgétaires	2 693,8	2 693,8	–	–

- 31.68 Le montant de 58 300 000 dollars (augmentation : 15 267 800 dollars) doit permettre de financer le maintien de 300 postes et les autres dépenses correspondantes dans 100 bureaux des services de sécurité sur le terrain. L'augmentation de 15 267 800 dollars correspond à : a) la hausse des ressources nécessaires au titre des postes (17 397 000 dollars) résultant de l'effet-report de la création de 300 nouveaux postes dans les bureaux des services de sécurité hors siège pendant l'exercice 2002-2003, en partie compensée par le non-renouvellement de crédits approuvés pour l'exercice 2002-2003 au titre des bureaux des services de sécurité sur le terrain (5 039 700 dollars); et b) l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour 2002-2003 (2 910 500 dollars) essentiellement imputable au coût des services administratifs hors siège fournis par le PNUD pour les bureaux des services de sécurité hors siège.

Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 146 800 dollars

- 31.69 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités du Bureau. Il seconde le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour l'établissement du plan à moyen terme, l'élaboration et l'exécution du budget-programme, la gestion du fonds d'affectation spéciale, et d'une police d'assurance contre les actes d'hostilité, il fournit les services d'appui nécessaires à une utilisation efficace des ressources humaines, et planifie, contrôle et coordonne les ressources nécessaires à l'administration générale. Il coordonne également, en collaboration avec le PNUD, les services d'appui fournis par ce dernier aux bureaux des services de sécurité hors siège. Il s'occupe en outre de pourvoir aux besoins du Bureau dans le domaine de la technologie de l'information (notamment entretien et mise à niveau du matériel informatique et des logiciels).

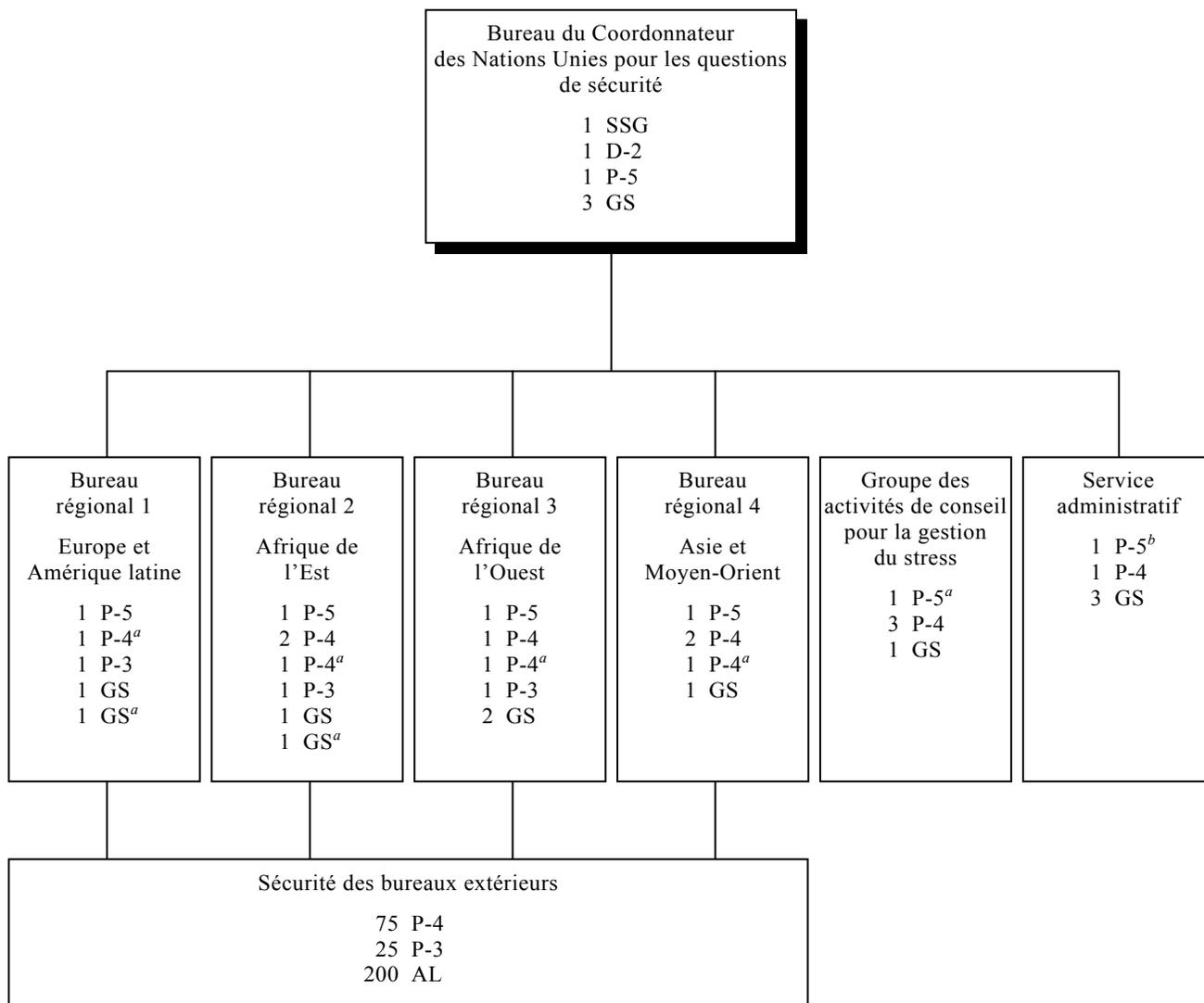
Tableau 31.28

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	621,2	785,3	4	5
Autres rubriques	1 438,4	1 361,5	–	–
Total	2 059,6	2 146,8	4	5
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 31.70 Le montant de 2 146 800 dollars, dont une augmentation nette de 87 200 dollars, doit permettre de financer le maintien de cinq postes et les autres dépenses correspondantes, dont certaines concernent le Bureau dans son ensemble. Il est prévu de créer un poste de classe P-5 pour le Chef du Service administratif, compte tenu de l'expérience acquise lors de l'exercice biennal 2002-2003, qui a fait apparaître une forte augmentation de la complexité des tâches administratives du Service, notamment s'agissant des échanges avec le PNUD et d'autres organisations, et une augmentation considérable du volume de travail du fait de l'expansion des activités. Le montant de 1 361 500 dollars au titre des autres rubriques serait inférieur de 76 900 dollars à celui approuvé pour l'exercice en cours. Les dépenses de fonctionnement comprennent les loyers du bureau central au Siège ainsi que les coûts des fournitures de bureau, d'entretien et de remplacement du matériel informatique.

**Bureau du Coordonnateur des Nations Unies
pour les questions de sécurité
Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2004-2005**



^a Postes financés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Postes nouveaux.

Annexe

Observations formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination sur les propositions budgétaires du Corps commun d'inspection

Sera soumis séparément.
